

**SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE**

**LISTE  
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS  
AU TITRE DES LÉGISLATIONS SUR**

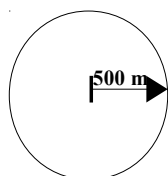
**LES MONUMENTS HISTORIQUES  
ET SUR LES SITES**

**DANS LE DEPARTEMENT DE LA LOZERE**

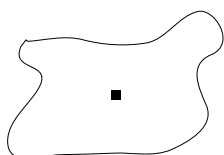
**(Mise à jour 01 janvier 2014)**

## LÉGENDE DE LA CARTOGRAPHIE

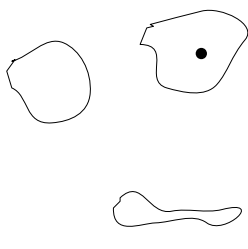
La liste des monuments historiques et des sites, complétée par une cartographie au 1/25 000 ème, est classée par ordre alphabétique des communes.



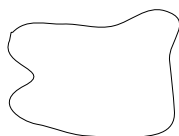
Périmètre de protection autour d'un Monument Historique (MH) classé ou inscrit : tout immeuble nu ou bâti visible du monument ou visible en même temps que lui et situé dans un rayon de 500 mètres, est considéré dans cette zone.



Périmètre de Protection Modifié (PPM) : périmètre autour d'un Monument Historique classé ou inscrit établi en fonction des enjeux patrimoniaux et paysagers spécifiques au secteur.



Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), future Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) : zone de protection et de valorisation du patrimoine liée à la présence d'un MH classé ou inscrit.



Limite de site classé ou inscrit.



Site ponctuel.

**La gestion de ces espaces est assurée par le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine dont les missions sont les suivantes :**

- participation à l'étude de documents d'urbanisme ;
- suivi des autorisations diverses : permis de construire, permis de démolir, déclaration de travaux, certificat d'urbanisme, etc..., visa conforme de l'Architecte des Bâtiments de France dans le champ de visibilité et à moins de 500 m. d'un monument historique et avis simple en dehors et dans les sites inscrits ;
- avis simple sur les enseignes dans les 100 m., dans le champ de visibilité d'un monument historique et dans les sites et visa conforme pour les enseignes placées sur les monuments historiques ;
- sensibilisation au patrimoine et à l'environnement ;
- conseil pour la réalisation de projets, aménagements, concours ;  
suivi de programme de subventions sites et abords, programme départemental de sauvegarde du patrimoine ;
- direction d'étude de ZPPAUP ;

- maîtrise d'œuvre de l'entretien des monuments historiques classés ;
- suivi de chantiers monuments historiques classés, chantiers de jeunes ;
- avis sur les travaux portant sur les monuments historiques inscrits, suivi et contrôle ;
- participation au recensement et avis sur les protections au titre des monuments historiques en application des lois de protection :

### **Code du Patrimoine (abords M.H., PPM., ZPPAUP/AVAP)**

anciennement loi de 1913 \* Article 13 bis :

- Lorsqu'un immeuble est situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé ou inscrit, il ne peut faire l'objet, tant de la part des propriétaires privés que des collectivités et établissements publics, d'aucune construction nouvelle, d'aucune démolition, d'aucun déboisement, d'aucune transformation ou modification de nature à en affecter l'aspect, sans une autorisation préalable.

- Le permis de construire délivré en vertu des lois et règlements sur l'alignement et sur les plans communaux et régionaux d'aménagement et d'urbanisme tient lieu de l'autorisation prévue à l'alinéa précédent s'il est revêtu du visa de l'Architecte des Bâtiments de France.

\* Article 13 ter :

- Lorsqu'elle ne concerne pas des travaux pour lesquels le permis de construire, le permis de démolir ou l'autorisation mentionnée à l'article R. 442-2 du code de l'urbanisme est nécessaire, la demande d'autorisation prévue à l'article 13 bis est adressée au préfet : ce dernier statue après avoir recueilli l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Toutefois, si le ministre chargé des monuments historiques a décidé d'évoquer le dossier, l'autorisation ne peut être délivrée qu'avec son accord express.

- **Code de l'Environnement** sur les sites et publicité;

## **LEGENDE**

**1 - MHCI** : Monument Historique Classé

**2 - ISMH** : Monument Historique Inscrit à l'Inventaire Supplémentaire

**3 - S. Cl.** : Site Classé

**4 - S. Ins.** : Site Inscrit

**5 - Z.P.P.A.U.P.** : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

**6 - P.P.M.** : Périmètre de Protection Modifié

## **Allenc**

- 1 - Eglise (03 novembre 1931)
- 2 - Ancien château de Villaret (16 mai 1979)

## **Altier**

- 2 - Château du Champ : façades et toitures ; jardin (14 avril 1965)
- 4 - Site du château du Champ, délimité : à l'ouest, au nord, à l'est, par l'Altier ; au sud, par le chemin particulier du château qui fait suite au pont, puis une ligne droite fictive allant de l'angle sud-ouest de la parcelle n° 242 à l'angle nord-est de la parcelle n° 237 (parcelles n° 239 à 242, 233p, 238p, 244p, section A du cadastre de la Pigeyre). La mesure s'applique également aux façades, élévations et toitures du château et de tous autres immeubles à l'intérieur du périmètre ci-dessus défini (11 juillet 1942)

## **Arzenc d'Apcher**

- 4 - Village et ses abords (parcelles n° 1, 2, 4 à 6, 8, 9, 16 à 23, 26, 29 à 38, 40 à 73, 77 à 80, 82 à 92, 103 à 106, 108 à 118, 384 à 393, section A du cadastre) (13 février 1967)

## **Arzenc de Randon**

- 2 - Croix en fer forgé, sur la route de Saint-Amans à Châteauneuf (13 juillet 1926)

## **Auroux**

- 2 - Croix du XVI<sup>e</sup> siècle, sur la place du village de Briges (07 août 1926)

## **Balsièges**

- 1 - Dolmen de Changefège (liste de 1887) ppm arrêté du ???
- 3 - Rocher dit "Lion de Balsièges", au faite de la forêt domaniale (parcelle n° 448, section C du cadastre) (15 juin 1936)

## **Banassac**

- 2 - Pont de Montferrand (18 octobre 1935)

## **Barre-des-Cévennes**

- 1 - Eglise (05 octobre 1931)

## **Bastide-Puylaurent (La)**

- 2 - Eglise de Puylaurent (24 juin 1976)

## **Bédouès**

- 2 - Les trois menhirs du groupe de la Can d'Issenges (05 juin 1941)
- 2 - Château de Miral : les deux bâtiments du château, y compris les peintures murales et la cour ; les bâtiments de la ferme ; le bâtiment du corps de garde; les vestiges de l'enceinte extérieure avec les salles en sous-sol (17 avril 1984)
- 2 - Domaine rural d'Issenges : ensemble des bâtiments du domaine en totalité, y compris l'aire à battre (02 décembre 1992)

## **Bleymard (Le)**

- 1 - Ancienne église de Saint-Jean-du-Bleymard (05 avril 1979)
- 2 - Maison Peytavin (façades et toitures) parcelles n° 1067 et 1068, section D (07 mars 1997)
- 4 - Chapelle Saint-Jean, ancien prieuré et leurs abords (parcelles n° 519 à 530, 558 à 560, section C du cadastre). La mesure s'applique aux façades, élévations et toitures en ce qui concerne les immeubles bâtis; elle vise également le plan d'eau du Lot du droit de la parcelle n° 519 au droit de la parcelle n° 560 (19 février 1943)

- 4 - Parcelles n° 16 à 19, 22, 24, 1003, section D du cadastre (05 février 1943)
- 4 - Groupe de maisons anciennes (façades, élévations, toitures), sur les parcelles n° 130 à 139, section D du cadastre (09 mars 1943)

### **Bondons (Les)**

- 2 - Trois menhirs de la colline des Treimes, dont deux se trouvent dans un terrain dit "Le Champ de la Fare" (05 juin 1941)
- 2 - Menhir isolé de Colobrières (05 juin 1941)
- 2 - Quatorze menhirs constituant le premier groupe dit "de la Fage" sur le Causse de la Fage et dont l'un est connu sous le nom de "Pierre des trois communes" (05 juin 1941)
- 2 - Trois menhirs du deuxième groupe dit "de la Fage", à 500 mètres du premier du même nom (05 juin 1941)
- 2 - Treize menhirs du groupe dit "de la Maissonette" (05 juin 1941)
- 2 - Vingt-trois menhirs, autour de la source du ruisseau de Ruas, au hameau de la Veyssière (05 juin 1941)
- 2 - Deux menhirs dit "de Montmirat", non loin du col de Montmirat (05.06.1941)

### **Born (Le)**

- 2 - Croix en pierre, datée de 1739, au nord du village (13 juillet 1926)
- 2 - Croix en pierre, datée de 1773, sur la place publique (13 juillet 1926)

### **Brenoux**

- 4 - Ensemble formé par le Truc de Balduc et délimité comme suit, dans le sens des aiguilles d'une montre, en partant du sud-ouest (voir aussi communes de St-Bauzile et St-Etienne-du-Valdonnez) :

#### **Commune de Saint-Bauzile**

Section AI à partir de l'intersection de la limite des communes de St-Bauzile et St-Etienne-du-Valdonnez avec la R.N. n° 107 de St-Flour à Nîmes, la R.N. n° 107 de St-Flour à Nîmes, la rivière le Bramont, section AE: la rivière le Bramont, la rivière la Nize; section AC : la limite des sections AC/AZ, les limites ouest des parcelles n° 86 et 85 (lieu-dit "La Condamine"), le C.D. n° 41 du pont de Rouffiac à Bagnols-les-Bains, la limite ouest de la parcelle n° 21, la limite sud-ouest de la parcelle n° 20, le C.V.O. n° 1 de Montialoux à Mende, la limite des sections AC et AB.

#### **Commune de Brenoux**

La limite des sections AK et AB, la limite de la section AI avec les sections AB, AC, AD, AH, la limite des sections AM et AH, le C.V.O. n° 4 de Langlade à St-Etienne-du-Valdonnez, le C.D. n° 25 de Mende à St-Etienne-du-Valdonnez.

#### **Commune de Saint-Etienne-du-Valdonnez**

Section A dite "de Varazoux", le C.D. n° 25 de Mende à St-Etienne-du-Valdonnez, la limite sud de la parcelle n° 68, les limites est des parcelles n° 65, 64, 63, 62b, 62a, 555, 61, 576, 442 et 447, le C.D. n° 25 E (embranchement sur St-Etienne-du-Valdonnez), la R.N. n° 107 de St-Flour à Nîmes jusqu'à son intersection avec la limite des communes de St-Bauzile et St-Etienne-du-Valdonnez (point de départ) (20 janvier 1981)

### **Canourgue (La)**

- 1 - Dolmen de Chardonnet, au lieu-dit "Les Cailloux", parcelle n° 447, section D du cadastre de l'ancienne commune d'Auxillac (liste de 1887)
- 1 - Eglise (13 avril 1929)
- 1 - Eglise de la Capelle (18 mars 1932)
- 2 - Maison du XV<sup>e</sup> siècle, rue de la Ville : façade (17 mars 1931)
- 2 - Château de Montjézieu : façades et toitures du donjon et des deux corps de logis; escalier de la tour accolée à l'est du donjon; terrasse (06 juillet 1971)
- 2 - Chapelle Saint-Frézal, section B n° 1159 (16 juillet 1984)
- 2 - Deux maisons à pans de bois et encorbellement, place au Blé - Section B n° 104 et 105 (29 mars 1993)
- 3 - Rocher dit "Sabot de Malepeyre", parcelle n° 186, section H du cadastre (24 août 1936)

- 3 - Muraille rocheuse dite "La Forteresse", sur le chemin de G.C. n° 46, des Vignes à La Canourgue (21 juillet 1941)
- 4 - Ensemble formé par la vieille ville et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre en partant de l'angle nord de la parcelle n° 415, section A2 du cadastre : le chemin de Beauregard ; le chemin longeant la limite ouest de la parcelle n° 370, section B2, le C.V.O. n° 2 : la limite nord-est de la parcelle n° 366, section B2 ; la traversée du C.V.O. n° 2 ; la limite sud-ouest de la parcelle n° 362, section B2 (non comprise) le C.V.O. n° 11 ; le chemin non numéroté longeant les parcelles n° 842, 839, 840, 841, 863, 836, 835, section B2 (comprise dans le site) ; la limite des sections B1 et b2 ; la limite des sections B1 et B4 ; la limite est des parcelles n° 1540 et 1297, section B4 ; la limite sud des parcelles n° 1297, 1300 et 1299, section B4 ; la limite du lieu-dit "Rome" ; la limite sud-est de la parcelle n° 1347, section B4 la limite sud-ouest des parcelles n° 1347 et 1346, section B4 ; la traversée du chemin depuis l'angle ouest de la parcelle n° 1346 à l'angle ouest de la parcelle n° 1553 (section B4) ; la limite ouest de la parcelle n° 1553 (section B4) ; la limite des sections B1 et B4 ; la limite sud des parcelles n° 1045, 1042, 1041, section B4 ; la limite ouest de la parcelle n° 1041, section B4 ; la limite des sections B1/B4 ; la limite sud des parcelles n° 1663 et 1565 (section B4) ; la traversée du chemin depuis l'angle sud-ouest de la parcelle n° 1565 à l'angle sud de la parcelle n° 1029, section B4 ; la limite sud-ouest des parcelles n° 1029 et 1028, section B4, la limite des communes de La Canourgue/Banassac ; la limite ouest de la parcelle n° 1021, section B4, la limite sud-est de la parcelle n° 1639, section B4 (non comprise) ; la traversée de la R.N. n° 598 ; la limite ouest de la parcelle n° 1579, section B4 ; la traversée du C.V.O. n° 9 de la Motte à La Canourgue ; la limite nord-ouest des parcelles n° 420, 419, 416, 415 (section B4) jusqu'au C.V.O. n° 2 (angle nord de la parcelle n° 415, point de départ) (23 août 1974)

### **Chambon-le-Château**

- 1 - Château du Fort : grand salon avec son plafond peint au 1er étage, section A n° 72 (01 mai 1984)
- 2 - Château du Fort : façades et toitures (08 mai 1973)
- 2 - Manoir dit actuellement "Le Château" : façades et toitures (22 octobre 1976)

### **Chanac**

- 2 - Château de Ressouches : façades et toitures (06 juillet 1971)
- 2 - Ensemble fortifié du Villard en totalité : les remparts, l'église avec ses peintures murales ainsi que toutes les constructions, y compris le sol, section 196 A parcelles n° 286, 287, 288 et 289 (10 février 1988)
- 2 - Château de Ressouches, ensemble façades et toitures de tous les bâtiments : château, ferme, anciennes bergeries et aile dite "le manoir", chapelle en totalité, cour, jardin en terrasses - château déjà inscrit (12 mars 1992)
- 2 - Donjon et terrain d'assiette du château de CHANAC - Section B parcelles n° 309, 310, 311, 312, 323 (16 août 1993).
- 4 - Ruines du château, village à l'intérieur des anciens remparts et partie de l'agglomération groupée autour de la fontaine du Plo (parcelles n° 136 à 144, 186 à 287, 289 à 293, 296 à 299, 301 à 345, 362 à 369, 371 (anciens n° 370 et 371), 1100, 1101 (ancien n° 288), 1045 et 1046 (anciens n° 294 et 295), 1098 et 1099 (ancien n° 300) (10 avril 1967)

### **Chasseradès**

- 1 - Eglise (25 mai 1943)

### **Chastanier**

- 2 - Eglise (04 octobre 1932)

### **Châteauneuf de Randon**

- 1 - Monument commémoratif de Du Guesclin, à l'Habitarelle (25 octobre 1911).
- 3 - "Pierre Branlante de Châteauneuf" (parcelle n° 488, section B du cadastre) (06 mai 1936).
- 4 - Ensemble formé par le village et ses abords et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre section B4 dite «de Châteauneuf» ; à partir de l'intersection de la R.N. n° 88 de Lyon à Toulouse, avec le C.D. n° 3 de Châteauneuf au Moulinet, le C.D. n° 3 de Châteauneuf au Moulinet, la limite sud-est de la parcelle n° 574, le C.D. n° 3 embranchement sur l'Habitarelle, la limite sud de la parcelle n° 808, le chemin rural non numéroté bordant au sud la parcelle n° 808, à l'est la parcelle n° 804, puis à l'est et au sud la parcelle n° 805, la traversée de la V.C. n° 11 de Châteauneuf à l'Habitarelle, les limites sud-est des parcelles n° 835 et 834, la R.N. n° 88 de Lyon à Toulouse, jusqu'à son intersection avec le C.D. n° 3 de Châteauneuf au Moulinet (point de départ) (08 août 1978)

### **Chauchailles**

- 1 - Périmètre de la croix en pierre du XIVème siècle à Saint-Juéry (voir commune de Saint-Juéry)  
(19 novembre 1910)

### **Chirac**

- 1 - Eglise (23 juin 1922)

### **Collet-de-Dèze**

- 2 - Portion de voie romaine près de Coudoulous, parcelles n° 156, lieu-dit "Le Costenas" et n° 157, lieu-dit "Lou Castelas", section B du cadastre (06 décembre 1978)
- 2 - Temple, section C n° 1172 (13 septembre 1984)

### **Estables**

- 2 - Domaine de Combettes du château : maison en totalité, façades et toitures de tous les bâtiments des communs ainsi que du porche, le sol de la cour et des deux parcelles de potager avec leurs murs de clôture, section A, parcelles n° 333 (bâtiments), n° 334 et 335 (potager) (25 juin 2002)

### **Florac**

- 1 - Maison de la Congrégation de la Présentation de Bourg-Saint-Andéol : en totalité (21 janvier 1999)

### **Fontans**

- 2 - Eglise paroissiale, section E n° 581 (10 février 1986)
- 3 - Ensemble formé sur les communes de Fontans et Javols par le site du Baou de Lestival  
(02 mars 1984)

### **Fournels**

- 2 - Château : façades et toitures du château et de ses dépendances ; intérieurs du château pris dans leur ensemble, y compris les immeubles par destination existant à ce jour ; terrasses du parc limités par les murs de soutènement (18 mai 1961)
- 3 - Château et son parc (06 septembre 1989)

### **Fraissinet-de-Lozère**

- 2 - Ensemble d'architecture rurale - Section E n° 505 (03 octobre 1983)
- 2 - Périmètre du Pont-de-Montvert (17 avril 1950).
- 3 - Cascade de Rûnes, entre les parcelles n° 159, section F et 348, section G du cadastre (11 février 1942)

### **Gabrias**

- 2 - Domaine de Cougoussac : Façades et toitures des bâtiments du domaine à savoir : corps principal ainsi que l'édifice qui le jouxte au nord-est ; chapelle, mur d'enceinte avec le portail et les pavillons d'entrée  
Section A n° 243 (19 juin 1986)

### **Grandrieu**

- 1 - Eglise (09 janvier 1930)

### **Grèzes**

- 2 - Eglise St-Frézal de Grèzes - Section A n° 516 (09 avril 2001)

## **Hures-la-Parade**

- 2 - Croix en pierre située à BUFFRES - Section F n° 487, (30 mai 1984)
- 3 - L'Aven-Armand, à La Parade (20 août 1941)
- 3 - Grotte d'AMELINEAU - Section D3 : parcelles n° 343, 344, 345, 346 (01 février 1990)
- 4 - Village de Drigas (parcelles n° 215, 217, 323, 325 à 351 bis, 352 à 411, 427 à 432, section A n° 26 à 53, 57, 59 à 61, 65, 180, 186, 187, 196, 197, section E du cadastre) (04 juillet 1945)
- 3 - Gorges du Tarn et de la Jonte – Parcelles concernées : voir décret du 29 mars 2002.
- 4 - Gorges de la Jonte – Parcelles non concernées par le classement (11 août 1981)

## **Ispagnac**

- 1 - Eglise (13 septembre 1920)
- 1 - Pont du XIV<sup>e</sup> siècle (27 août 1931)
- 2 - Monastère des Ursulines : escalier et portail, vantaux compris (17 avril 1950)
- 3 - Gorges du Tarn et de la Jonte – Parcelles concernées : voir décret du 29 mars 2002.
- 5 - ZPPAUP d'Ispagnac (17 décembre 2007)

## **Javols**

- 2 - Vestiges archéologiques, parcelles n° 203 à 205, 212, 214 à 219, 221 à 223, 1033 à 1036, 1052, 1138, 1142, 1144, 1150, 1154 à 1156, 1159, 1161 (15 mars 1954)
- 2 - Vestiges archéologiques de la Cité Antique - Section A - Parcelles 1110, 1111, 1143 (25 juillet 1991)
- 3 - Ensemble formé sur les communes de Javols et Fontans par le site du Baou de Lestival (02 mars 1984)

## **Langogne**

- 1 - Eglise (liste de 1840)
- 2 - Halle (12 octobre 1929)
- 2 - Ancienne filature des Calquières avec son canal d'amenée d'eau. Section AI - parcelle n° 39 pour la filature, 459 et 16 pour le canal (30 septembre 1994)
- 6 - périmètre de protection modifié de Langogne/PLU (17.10.2008)

## **Lanuéjols**

- 1 - Monument dit "Le Tombeau romain" (liste de 1840 : cf. J.O. d'avril 1914)
- 1 - Eglise (12 octobre 1929).
- 2 - Croix du XVI<sup>e</sup> siècle, en pierre, à l'entrée du village de Vitrolles (07 août 1926)
- 2 - Château du Boy : façades et toitures sur la cour intérieure (17 décembre 1943)

## **Laubies (Les)**

- 2 - Ferme du hameau de la Chaze (parcelles n° 553n, section C du cadastre) : portail sculpté de la façade (28 décembre 1978)

## **Laval-Atger**

- 2 - Eglise (06 mai 1939).
- 2 - Croix en pierre, sur la place du chevet de l'église (06 mai 1939)

## **Laval-du-Tarn**

- 1 - Château de la Caze, cabinet peint "des nymphes" (31 mars 1992).
- 2 - Château de la Caze - Façades et toitures. Cabinet peint au rez-de-chaussée de la tour sud-ouest, en totalité. Parcelle n° 231, section D (06 janvier 1988) ;
- 2 - Domaine de Grandlac : façades et toitures des bâtiments suivants : la maison forte, la grange-étable construite en équerre à l'ouest et voûtée en berceau brisé, la bergerie construite au sud et couverte en carène de bateau avec la grange charpentée située en retour d'équerre au sud-ouest, à l'exclusion des constructions récentes (parcelle n° 158, section B2 du cadastre). (17 juin 1998)
- 2 - Ensemble mégalithique de l'Aire des 3 seigneurs, section A2, parcelles n° 161 - 170 - n° 173 (voir aussi commune de Ste-Enimie) (20 avril 1990)
- 3 - Gorges du Tarn et de la Jonte – Parcelles concernées : voir décret du 29 mars 2002.



## **Luc**

- 2 - Eglise : abside (17 avril 1931)
- 2 - Château : ruines en totalité Section D n° 268 (10 février 1986)

## **Malène (La)**

- 1 - Eglise (10 août 1928)
- 3 - Gorges du Tarn et de la Jonte – Parcelles concernées : voir décret du 29 mars 2002.
- 4 - Gorges du Tarn – Parcelles non concernées par le classement (31 mars 1942)

## **Malzieu-Ville Le)**

- 2 - Porte de ville (17 avril 1950).
- 2 - Maison du XV<sup>e</sup> siècle faisant partie de l'ancien couvent des Ursulines (façades et toitures) et remparts attenants avec leur tour ronde (07 février 1963)
- 2 - Tour ronde située à l'est des remparts, et remparts adjacents, y compris la porte et la fenêtre gothiques situées à la partie arrière du rempart (20 juin 1963)
- 2 - Maison Lestang (parcelle n° 184, section A du cadastre) : portail (20 décembre 1963)
- 2 - Maison, parcelle n° 688, section A du cadastre : porte datant de 1621 (20 décembre 1963)
- 2 - Place du Marché. Maison, parcelle n° 834, section A du cadastre : porte (21 février 1973)
- 2 - Place du Marché et rue Florit. Immeuble, parcelle n° 164, section A du cadastre : les deux portes (03 septembre 1974)
- 2 - Rue Florit. Immeuble, parcelle n° 171, section A du cadastre : porte (21 février 1973)

## **Marchastel**

- 4- Lac de Saint-Andéol et ses abords (parcelles n° 103, 104, 105, 106, section C du cadastre) (11 février 1942).

## **Marvejols**

- 1 - Dolmen (liste de 1889)
- 1 - Immeuble 9, rue Théodore-Jean : façade sur rue et toiture - Section D n° 783 (06 décembre 1984)
- 2 - Immeuble 9, rue Théodore-Jean : façade à l'exception de la façade sur rue, avec toiture correspondante, salon avec sa cheminée (06 décembre 1984)
- 2 - Porte de Chanelles (23 décembre 1925)
- 2 - Porte de Soubeyran (23 décembre 1925)
- 2 - Porte de Thérond (23 décembre 1925)
- 2 - Eglise paroissiale Notre-Dame-de-la-Carce (en totalité) Parcelle n° 3, section D (20 octobre 1987).
- 2 - Trois dolmens composant le site mégalithique du plateau du Poujoulet : Section B4, n° 718). (voir aussi commune de Montrodat) (20 avril 1990)
- 4 - Centre ancien de Marvejols (24 août 1984)
- 1 - Hôtel de Rouvière (20.10.2006)
- 2 - Château Saint Lambert en totalité + jardin (22.09.2010)

## **Mas d'Orcières**

- 2 - Hameau de Serviès : Clocher de tourmente - Section C n° 681 (04 septembre 1992)

## **Mas Saint-Chély**

- 1 - Dolmen du Buisson, parcelle n° 127, lieudit "Lou Buisson", section H du cadastre (14 janvier 1977)
- 3 - Gorges du Tarn et de la Jonte – Parcelles concernées : voir décret du 29 mars 2002
- 4 - Gorges du Tarn – Parcelles non concernées par le classement (31 mars 1942)

## **Massegros (Le)**

- 2 - Ferme aragonaise (en totalité) - Section A n° 258 (30 mai 1996)

## **Mende**

- 1 - Cathédrale Notre-Dame et Saint-Privat (liste de 1840 et 09 août 1906)
- 1 - Tour des Pénitents (19 mars 1943)
- 1 - Pont Notre-Dame (liste de 1889)
- 2 - Ancienne Chapelle des Pénitents blancs section AS n° 469 (22 novembre 2013)
- 2 - Croix de Sirvens, datée de 1639, sur la route de Mende à Badaroux, à l'angle du chemin des Boués (13 juillet 1926)
- 2 - Préfecture : porte du XVIII<sup>e</sup> siècle (21 mars 1946)
- 2 - Hôtel de Ville : façades sur rue, façade sur la place G. de Gaulle (ancienne place d'Angiran et toitures ; escalier intérieur (13 avril 1944 et 03 novembre 1945)
- 2 - Vestiges des anciens remparts, boulevard Théophile Roussel (18 juin 1979)
- 2 - Rue d'Aigues-Passes et boulevard Théophile-Roussel : fontaine d'Aigues-Passes (16 octobre 1945)
- 2 - 1, rue d'Angiran : Lavoir de la Calquière, avec ses voûtes (22 juillet 1980)
- 2 - 5, rue Basse : escalier à rampe en fer forgé (17 avril 1950)
- 2 - 6, place au Blé : porte du XVIII<sup>e</sup> siècle, vantaux compris (05 avril 1946)
- 2 - Place du Chastel. Croix en pierre, contre le mur de la maison Laurent (13 juillet 1926)
- 2 - Rue du Collège. Tour subsistant de l'ancien collège des Doctrinaires (23 novembre 1977)
- 2 - Rue du Collège, à l'angle de la rue du Chastel, croix en pierre du XVI<sup>e</sup> siècle (13 juillet 1926)
- 2 - 3, rue de l'Epine, ancien hôtel (usine électrique) : porte sur cour et escalier intérieur (19 février 1946)
- 2 - 1, rue du Fournet, maison Béringer : porte du XVII<sup>e</sup> siècle, vantaux compris (12 juin 1946).
- 2 - 6, rue du Fournet, à l'angle de la rue Saint-Privat : niche avec statue et lanterne à huile (12 juillet 1945)
- 2 - rue du Fournet et rue St-Privat : niche en pierre et menuiserie avec statue et lanterne à huile (12 juillet 1945)
- 2 - 10, rue de la Jarretière : portail sur rue et porte sur cour (12 juin 1946)
- 2 - 13 rue de la Jarretière : ancien couvent des Ursulines : porte d'entrée (17 avril 1950)
- 2 - Rue Saint-Dominique, à l'angle de la rue du Fournet : façades et toitures (21 janvier 1946)
- 2 - Place du Soubeyran : Fontaine de Soubeyran (08 mars 1946)
- 2 - Rue du Soubeyran : Maison Ignon : porte du XVII<sup>e</sup> siècle, vantaux compris (12 juin 1946)
- 2 - Rue du Soubeyran : Maison Runel : porte du XVII<sup>e</sup> siècle, vantaux compris (11 avril 1946)
- 2 - Rue d'Aigues-Passes : porte du XIII<sup>e</sup> siècle, vantaux compris (06 février 1929)
- 2 - 5 bis, boulevard Lucien Arnault : Ancien théâtre (cinéma "Le Trianon" : façades et toitures ; section AY n° 112 (09 novembre 1984)
- 2 - 25, rue Basse : immeuble : façades et toitures ; escalier ; calade de la cour Section AS n° 304 et 360 (09 décembre 1985)
- 2 - Maison forte de BAHOURS en totalité, ainsi que le sol de la parcelle et le mur d'enceinte, section AB, parcelle 8 (17 novembre 1995)
- 2 - Ancienne synagogue : Façades et toitures des bâtiments entourant la cour (à l'exception de la façade sur la rue Léopold Monestier), ainsi que le sol de la cour et le passage de l'immeuble, situé au 17, rue Notre-Dame. Section AS, parcelles 261, 263, 264, 265, 268, 269, 367, 426 et 427 (30 mai 1996)
- 2 - Salle voûtée (peintures murales) de la maison 8, rue de l'ancienne maison consulaire section AS n°440 (22 mai 2012) (immeuble remarquable ZPPAUP de Mende)
- 2 - Ancien Hôtel « Maison Pons » section AS n° 465 (22 novembre 2013)
- 3 - Rocher de Moïse, dans la forêt domaniale, parcelle n° 995, section B du cadastre (20 juin 1936)
- 5 - ZPPAUP de Mende : 4 zones de protection délimitées par arrêté du 05 octobre 2000

## **Meyrueis**

- 2 - Rue de la Ville : Maison, parcelle n° 327, section I du cadastre : façade et toiture sur rue (25 juillet 1973)
- 3 - Grotte de Dargilan (21 juillet 1941)
- 4 - Château et village d'Ayres, délimité par la lisière nord de la parcelle n° 176, section D, le chemin d'exploitation qui borde la parcelle n° 160, la limite est de cette parcelle, la clôture du parc du château à l'est, le chemin d'exploitation qui borde les parcelles n° 126, 125, 123, 121, le C.V.O. n° 1 bis, le chemin du château jusqu'à la lisière nord de la parcelle n° 178 (parcelles n° 108 à 112, 121 à 180 bis, section D du cadastre) (29 novembre 1945)
- 4 - Château de Roquedols et ses abords (parcelles n° 140 à 143, 145 à 151 (ancien 152), 151 bis, 151 ter, 720, 722 à 725, 727 à 742, section G du cadastre) (29 décembre 1960)
- 4 - Pont des Six-liards et ses abords, délimités : au nord, par le chemin d'exploitation bordant les parcelles n° 9, 183 et 423 ; à l'ouest, par la R.N. n° 596 ; au sud, par la limite sud des parcelles n° 431, 105, 106 et

le chemin d'exploitation bordant au sud la parcelle n° 182 ; à l'est, par le chemin de terre bordant à l'est la parcelle n° 182 (parcelles n° 423, 430, section C n° 106, 182, 183, section D du cadastre) (31 juillet 1945).

- 3 - Gorges du Tarn et de la Jonte – Parcelles concernées : voir décret du 29 mars 2002.
- 4 - Agglomération, ses abords et le plan d'eau de la Jonte dans sa traversée du village – Parcelles non concernées par le classement (10 mars 1944)
- 2 - Temple + sol ancien cimetière + mur de clôture Section I. n° 95.96 et 667 (24 août 2008)

### **Moissac-Vallée-Française**

- 1 - Temple, ancienne église de Notre-Dame-de-Val-Francesque (09 décembre 1929)

### **Molezon**

- 2 - Ancienne Eglise Notre-Dame de Molezon Section B. n°304 (26 mars 2012)

### **Monastier-Pin-Moriès (Le)**

- 1 - Eglise (10 avril 1931).
- 2 - Eglise paroissiale du Pin ainsi que le cimetière, y compris le sol, avec les onze stèles discoïdales et les deux stèles placées dans l'église du Pin, Parcelles 213 et 215, Section 113 C.I (19 décembre 1986)

### **Montbrun**

- 3 - Gorges du Tarn et de la Jonte – Parcelles concernées : voir décret du 29 mars 2002.

### **Montrodat**

- 2 - Trois dolmens composant le site mégalithique du plateau du Poujoulet. Section A2 n° 378, 439 et 440 (cf. aussi/commune de : Marvejols) (20 avril 1990)

### **Nasbinals**

- 1 - Eglise (27 octobre 1921)
- 4 - Cascade du Déroc (11 février 1942)
- 4 - Lac de Salhiens (parcelle n° 22, section C du cadastre (11 février 1942)

### **Naussac**

- 2 - Ancien château abbatial : tourelle d'escalier (27 septembre 1979)

### **Pelouse**

- 1 - Dolmen de la Rouvière (liste de 1887)
- 1 - Eglise de la Rouvière (19 décembre 1973)
- 2 - Croix en pierre, au sud du village (13 juillet 1926)

### **Pied-de-Borne**

- 2 - Chapelle de la Madeleine - Parcelle 127 section D (09 avril 1987)
- 2 - Chapelle des Beaumes - parcelle n° 187 section G (09 avril 1987)
- 4 - Site de la chapelle Sainte-Madeleine à Planchamps délimité : à l'est, par la rive droite de la Borne, au nord, par la limite sud de la parcelle n° 710 ; à l'ouest, par le chemin de pierre de Borne à Pantostier ; au sud par la limite sud des parcelles n° 702 et 704 (parcelles n° 702 à 704, 711 à 713 du cadastre (31 juillet 1942)
- 4 - Ensemble formé par les Gorges du Chassezac et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre :

Commune de **Prévenchères**

Section E2 : depuis l'intersection des limites des sections E1/E2 avec la limite communale de Prévenchères/Pied-de-Borne : la limite des sections E2/E3, la limite des sections E2/E4, le chemin de la Garde-Guérin à la Viale, le chemin de Villefort à la Garde-Guérin, la limite des sections E2/E1.

Section E1 : les limites est et nord du village inscrit de la Garde-Guérin (non compris), le chemin rural non numéroté joignant le village de la Garde-Guérin à la R.N. n° 106 de Moulins à Nîmes et traversant les lieux-dits "Lou Clauzel" et "Lou Serre", la R.N. n° 106 de Moulins à Nîmes, la limite des sections E1/D2 ;  
section D2 : la limite ouest du lieu-dit "Chante Cor", la R.N. n° 106 de Moulins à Nîmes par le Puy-en-Velay, le chemin rural non numéroté joignant la R.N. n° 106 à la rivière de Chassezac et traversant lieux dits "Prat Dario" et "Fontanelles", la traversée de la rivière de Chassezac par une ligne fictive prolongeant la limite des communes de Prévencières & Pied-de-Borne ;  
Section C3 : la rive gauche de la rivière de Chassezac, le ruisseau du Vernet, le chemin rural non numéroté bordant à l'est des parcelles n° 416, 414, 415, 413, 402, 401)

#### Commune de **Pied-de-Borne**

Section E1 : la limite nord de la parcelle n° 172, le chemin rural non numéroté mitoyen des lieux-dits "Prat Chou" et "Las Castres", la limite ouest du lieu-dit "La Beyssière", le chemin de la Bessière à la Chalmette, le chemin de la Bessière à Beissac ;  
Section E2 : le chemin de la Bessière à Beissac, le cours du Valat de cinq chastanier, le Valat de la Bessière, l'axe de la rivière le Chassezac (limite des communes de Pied-de-Borne et Prévencières) jusqu'à son intersection avec la limite des sections E2/E3 (commune de Prévencières) (Point de départ) (20 mars 1978)

#### **Pompidou (Le)**

1 - Ancienne église Saint-Flour Section C3 n° 734 (13 juin 2003)

#### **Pont-de-Montvert**

- 1 - Château de Grisac : parties subsistantes (donjon, corps central et massif est) (21 décembre 1984)
- 2 - Château de Grisac : façades et toitures des bâtiments de ferme (21 décembre 1984)
- 2 - Pont du XVII<sup>e</sup> siècle et sa tour à péage (17 avril 1950)
- 5 - ZPPAUP du Pont de Montvert (8 janvier 2004)

#### **Pourcharesses**

- 2 - Immeuble dit "Château de Castanet", au lieu-dit "Lou Chastel" (02 novembre 1964)
- 4 - Hameau du Pouget (parcelles n° 486 à 499, 499 bis, 500 à 518, 526 à 581, 603 (ancien 508 bis), 604 (ancien 508 ter), 605 (ancien 554 bis), 611 (ancien 499 bis), 631 (ancien 566 bis)). (18 juin 1969)
- 4 - Lac de Villefort et ses abords délimités comme suit en partant à l'est du carrefour de la R.N. n° 101 et de la R.N. n° 106 : la limite est de la R.N. 106 jusqu'au barrage de la rivière l'Altier, limites sud et est de la parcelle n° 35, section D du cadastre de Villefort jusqu'à la rencontre avec la R.N. n° 106, limite est de la R.N. n° 106 jusqu'à sa rencontre avec la route de Pourcharesses, ancienne R.N. n° 106, limite est de l'ancienne R.N. n° 106 et route de Pourcharesses jusqu'au pont sur la rivière Morangès, limite nord de la parcelle n° 632, section A du cadastre de Pourcharesses jusqu'à son intersection avec le C.V.O. n° 2, anciennement de Pourcharesses à Bayard, C.V.O. n° 2 anciennement de Pourcharesses à Bayard jusqu'à sa rencontre avec le chemin d'exploitation du lieu-dit "La Croux", chemin d'exploitation du lieu-dit "La Croux", jusqu'à la limite nord de la parcelle n° 847, section A du cadastre de Pourcharesses, limite nord de la parcelle n° 847, section A du cadastre de Pourcharesses jusqu'à sa rencontre avec la voie ferrée de la ligne S.N.C.F. Clermont-Ferrand-Nîmes, ligne S.N.C.F. Clermont-Ferrand-Nîmes jusqu'à la limite nord de la parcelle n° 839, section A du cadastre de Pourcharesses, limite ouest des parcelles n° 839, 834, 833, 832, 1241, 824, 826, 823, 822, 940, 1245, 932, 931, section A du cadastre Pourcharesses, parcelle n° 946, section A du cadastre de Pourcharesses, ligne S.N.C.F. Clermont-Ferrand-Nîmes, de la parcelle n° 946, section A du cadastre de Pourcharesses, jusqu'à la limite nord de la parcelle n° 142, section A1 du cadastre de Villefort, limite ouest des parcelles n° 142, 150, 130, 129, section A1 du cadastre de Villefort jusqu'à son intersection avec l'ancien chemin de Castanet à Bayard, chemin (anciennement) de Castanet à Bayard, jusqu'au viaduc du chemin de fer enjambant la R.N. n° 101, limite nord de la R.N. n° 101 depuis le viaduc du chemin de fer jusqu'à son intersection avec l'ancien chemin de Boussole, ancien chemin de Boussole jusqu'au hameau de Castanet à sa limite avec la parcelle n° 461, 460, 459, 447, 446, 445, 450, 444, 443, section B2 du cadastre de Pourcharesses, ces parcelles étant comprises dans le périmètre, ancien chemin de Combret à Castanet, y compris les parcelles n° 378, 379, 380, 381, jusqu'à l'intersection avec la R.N. n° 101, chemin d'accès au pont, dit "chemin de l'Habitarelle", le pont au-dessus de l'Allier, et le chemin précité jusqu'à l'ancien chemin de Rabeïrol, et celui-ci jusqu'à la parcelle n° 330, limites sud des parcelles n° 330, 339, 343, 739, 737, 530, 532, 531, C.V.O. n° 4 de Castanet au Montat jusqu'à son intersection avec la parcelle n° 656 non comprise dans le site, limite ouest n° 656, limite nord des parcelles n° 656, 649, 162, 142, 129, 120, 107, 106, 68, 69, section C du cadastre de Villefort (ces parcelles n'étant pas comprises dans les limites du

site) jusqu'à son intersection avec la R.N. n° 101, limite est de la R.N. n° 101 jusqu'à son intersection avec la R.N. n° 106 (31 août 1972).

### Prévenchères

- 1 - Eglise de Prévenchères (25 avril 1931)
- 1 - Eglise de **La Garde-Guérim** (10 novembre 1928)
- 1 - Château de **La Garde-Guérim** : donjon et vestige du château (décret du 30 novembre 1929)
- 1 - Château du Roure : façades et toitures ; vestibule d'entrée ; grande salle de l'aile sud ; escalier droit voûté (17 juin 1974)
- 2 - Ancien prieuré (Presbytère) (29 juin 1931)
- 2 - Maison du XVI<sup>e</sup> siècle (parcelle n° 71, section H du cadastre) (11 juillet 1942)
- 3 - Château du Roure et ses abords (parcelles n° 340 à 344, 346 à 348, section C du cadastre)(9 août1945)
- 4 - Tilleul "Sully", près de l'église (26 octobre 1942).
- 4 - Hameau de **La Garde-Guérim** (parcelles n° 1 à 90, 103, 106, 158, 160, 162, 164, 168, 169, 172, 173, 174, 199, section E du cadastre). En ce qui concerne les immeubles bâtis, la mesure vise les façades, élévations et toitures ; la croix en fer forgé sur la place de l'église est comprise dans la protection (14 décembre 1942)
- 4 - Ensemble formé par les Gorges du Chassezac (voir commune de Pied-de-Borne) (20 mars 1978)

### Prinsuéjols

- 1 - Château de la Baume : façades et toitures ; grand escalier à balustres ; pièces suivantes avec leur décor : au premier étage, chambre du Roi, chambre Régence et salle de billard ; au deuxième étage, cabinet de travail et chambre du Grand César ; grand salon, salle à manger ainsi que la cheminée dite "des souvenirs" (11 février 1975)
- 2 - Reste de l'édifice (21 janvier 1963)
- 2 - Ferme haute et parc du château de LA BAUME : façades et toitures de l'ensemble des bâtiments de la ferme haute, avec en totalité : murs de soutènement, terrasses, jardins de fleurs, parc et allée verte, section C, parcelles n° 228 (ferme), 66, 67, 68, 69 (parc) (29 novembre 1995)

### Prunières

- 1 - Eglise (24 juillet 1920).
- 1 - Chapelle et tour de l'ancien château d'Apcher - Section C n° 325, 326 (18 mai 1983)
- 4 - Tour d'Apcher et ses abords (parcelles n° 260 à 396, 738 à 742, 766 à 770, 774, section C du cadastre) (04 juillet 1945)

### Quézac

- 1 - Eglise : porche (28 novembre 1930)
- 1 - Pont du XIV<sup>e</sup> siècle (27 août 1931)
- 3 - Gorges du Tarn et de la Jonte – Parcelles concernées : voir décret du 29 mars 2002
- 5 – ZPPAUP de Quézac (27avril 2006)

### Ribennes

- 2 - Château de Combettes : façades et toitures des bâtiments suivants : le château y compris son extension ainsi que les terrasses, les portails, les tours, le potager et sa tour, la chapelle, le four, la maison dite du bayle et la ferme du début du siècle (section B3, parcelles n° 254 (château, terrasses, portails, tour), 395 (extension du château, tour), 396 (tour du potager), 256 (potager), 257 (ferme du début du siècle), 260 (maison dite du bayle), 262 (four), 264 (chapelle). (17 juin 1998)
- 3 - Château de Combettes et ses abords. Point d'origine : sur la mitoyenneté des sections B2 et B3, l'angle sud de la parcelle 350 (S.B3). (26 janvier 1990)

### Rozier (Le)

- 2 - Eglise (20 octobre 1960)
- 3 - Gorges du Tarn et de la Jonte – Parcelles concernées : voir décret du 29 mars 2002.

- 4 – Hameau de Capluc (04 juillet 1945)
- 4 - Gorges du Tarn – Parcelles non concernées par le classement (31 mars 1942)
- 4 - Gorges de la Jonte – Parcelles non concernées par le classement (11 août 1981)

### **Saint-Alban-sur-Limagnole**

- 1 - Château (11 juillet 1942)
- 2 - Eglise paroissiale - Section E n° 973 (19 novembre 1985)

### **Saint-Bauzile**

- 4 - Ensemble formé par le Truc de Balduc (voir commune de Brenoux) (20 janvier 1981)

### **Saint-Bonnet-de-Chirac**

- 2 - Ancienne église, presbytère attenant et grange édifiée à l'ouest, en totalité - Section AN n° 110 (05 février 1999)

### **Saint-Bonnet-de-Montauroux**

- 1 - Château de Condres : en totalité Section C. n° 1135 (15.12.2011)
- 2 - Croix du XV<sup>e</sup> siècle, en fer forgé (13 juillet 1926)
- 2 - Viaduc S.N.C.F. de Chapeauroux à la limite des départements de la Haute-Loire et de la Lozère Section C n° 1129 (28 décembre 1984)

### **Saint-Chély-d'Apcher**

- 2 - Croix en pierre sur le pignon de la chapelle de Secours (13 juillet 1926)
- 6 - périmètre de protection modifié de Saint Chély d'Apcher (8 juin 2005)

### **Saint-Denis-en-Margeride**

- 3 - Blocs de rochers dits "Pyramide-en-Porte-à-Faux", en bordure du C.G.I. n° 7 (20 avril 1936)

### **Sainte-Enimie**

- 1 - Ancienne abbaye : aile du levant ; salle voûtée à l'extrémité nord et cheminée contenue dans cette aile, petite chapelle adossée au rempart (11 août 1932)
- 1 - Eglise paroissiale de St-Chély-du-Tarn - Section M.4 n° 722 (05 décembre 1984)
- 2 - Croix du XV<sup>e</sup> siècle, en fer forgé, près du village de Champerboux (13 juillet 1926)
- 2 - Château de Prades en totalité + les terrasses et jardin et anciens jardins Section P n° 527, 528,1073,1084 et 353 (02.10.2009)
- 2 - Maison Basse : façade et cheminée gothique (17 avril 1950)
- 2 - Maison Laurent : façade (17 avril 1950)
- 2 - Eglise paroissiale - Section F n° 333 (19 novembre 1985).
- 2 - Chapelle N/Dame de Cénaret de St-Chély-du-Tarn - Section M4 n° 745 (20 octobre 1987)
- 2 - Ensemble mégalithique de l'Aire des 3 seigneurs - Section D1 n° 1 et 29).(voir commune de Laval du Tarn). (20 avril 1990)
- 3 - Gorges du Tarn et de la Jonte – Parcelles concernées : voir décret du 29 mars 2002.
- 4 - Gorges du Tarn – Parcelles non concernées par le classement (31 mars 1942)

### **Saint-Etienne-du-Valdonnez**

- 2 - Hameau de la Fage : Clocher de tourmente, calvaire, travail à ferrer - Section B 150 à 157, four - Section B n° 150, fontaine abreuvoir - Section B 157 (17 juillet 1992)
- 4 - Ensemble formé par le Truc de Balduc (voir commune de Brenoux) (20 janvier 1981)

### **Saint-Frézal-d'Albuges**

- 1 - Eglise - Section D n° 93 (09 juillet 1984)

### **Saint Fréal de Ventalon**

2 - Mas de Viala Ponsonnenc : en totalité Bât. – terrasses – sources – moulin + réserve – aires de battage potager – cimetière – Section D. n° 82.83.104.105.106.107.108.112.113 (08 janvier 2007)

### **Saint-Georges-de-Lévejac**

3 - Parcelle communale du cirque des Baumes dans les Gorges du Tarn (19 juin 1936)

3 - Gorges du Tarn et de la Jonte cis hameau de la Croze  
Parcelles concernées : voir décret du 29 mars 2002

4 - Gorges du Tarn – Parcelles non concernées par le classement (31 mars 1942)

### **Saint-Germain-de-Calberte**

2 - Eglise : intérieur ainsi que l'ancien portail et ses vantaux - Section AB n° 71 (05 décembre 1984)

### **Saint-Germain-du-Teil**

2 - Périmètre du Pont de Montferrand (voir commune de Banassac) (18 octobre 1935)

### **Sainte-Hélène**

2 - Croix en pierre, datée de 1623 (13 juillet 1926)

### **Saint-Hilaire-de-Lavit**

2 - Domaine du Solier, comprenant le château en totalité ainsi que les façades et toitures des bâtiments de la ferme voisine - Section A2 n° 203 (01 septembre 1999)

### **Saint-Juéry**

1 - Croix en pierre, du XVI<sup>e</sup> siècle, sur le pont devant l'église (voir aussi/commune de Chauchailles)  
(19 novembre 1910)

2 - Croix du XV<sup>e</sup> siècle, dans le cimetière (13 juillet 1926)

### **Saint-Julien-du-Tournel**

1 - Eglise (23 octobre 1931).

2 - Hameau d'Auriac : Clocher de tourmente (17 juillet 1992)

2 - Hameau d'Oultet : clocher de tourmente + four à pain - Section 12 n° 588 (17 juillet 1992)

2 - Hameau des Sagnes : clocher de tourmente (17 juillet 1992)

4 - Ruines du château (parcelles n° 218, 219, 227 à 229, 322 à 325, 343 à 401, Section B du cadastre)  
(26 octobre 1967)

### **Saint-Laurent-de-Trèves**

3- Parcelles n° 308 et 907, section B du cadastre, portant des empreintes de pas de dinosaures  
(06 mai 1966)

### **Saint-Martin-de-Lansuscle**

2 - Etablissement gallo-romain avec hypocauste, parcelles n° 372, 375, lieu-dit "Lous Courmiers", et 376, lieu-dit "Saint-Clément", section C du cadastre (26 septembre 1977)

### **Saint-Maurice-de-Ventalon**

2 - Gisement gallo-romain, parcelles n° 119 à 122, 139, lieux-dits "Beaume del Loup", "Combe Croze", "Croux des Plos", section C, et n° 208, 209, 132 à 135, lieux-dits "Lou Devez", "Lou Prat", "Gron Champ", "Lou Chanet", section E du cadastre (25 août 1980)

### **Saint-Pierre-des-Tripiers**

- 2 - Eglise paroissiale (en totalité), parcelle n° 216, section E3 (20 octobre 1987)
- 4 - Hameau de Saint-Pierre-des-Tripiers (parcelles n° 238, 242, 245 à 261, 270, section E du cadastre) (02 février 1944)
- 3 - Gorges du Tarn et de la Jonte cis Arcs de Saint Pierre et ses abords et Panorama des Terrasses  
Parcelles concernées : voir décret du 29 mars 2002.
- 4 - Gorges du Tarn – Parcelles non concernées par le classement (11 août 1981)

#### **Saint-Pierre-le-Vieux**

- 2 - Ancienne église en totalité, section A n° 125 (10 février 1986)

#### **Saint-Privat de-Vallonque**

- 2 - Eglise Notre-Dame-de-la-Salette ainsi que les façades et toitures du presbytère attenant (27 décembre 1979)

#### **Saint-Rome-de-Dolan**

- 4 - Terrains et bâtiments constituant la propriété du sanatorium privé (parcelles n° 205, 206, 211, 218 à 220, 242, section A ; n° 7, 23 à 26, 28, 30,36 à 40, 53, 55 à 58, 68, 69, 120, 122, 124, section B, n° 5 à 7, 10, 11, 13, 15, 15 bis, 16, 23 à 25, 34 à 40, 46, 48 à 52, 57 à 73, 76, 80 à 84, section C ; n° 9 à 14, 37, 52, 53, 56, 59 à 62, 65, 116, section D ; n° 6 à 13, 17, 18, 21, 22, 24, 29, 35 à 41, 49, 55, 56, 59 à 66, 72 à 74, 76, 89 à 91, section E ; n° 6 à 8, 11, 13, 19, 21 à 26, 27 bis, 28, 33 à 36, 45 à 49, 52 à 58, 64, 66 à 72, 78, 93 à 95, 97, 101, 105, 107, 107 bis, 112 à 115, 119 à 121, 124 à 132, section F ; n° 10, section G n° 76, section H du cadastre (14 avril 1942)
- 3 - Gorges du Tarn et de la Jonte – Parcelles concernées : voir décret du 29 mars 2002.
- 4 - Gorges du Tarn – Parcelles non concernées par le classement (31 mars 1942)

#### **Saint-Saturnin-de-Tartaronne**

- 1 - Château de St-Saturnin, parcelle n° 313 et n° 314, section A (06 novembre 1995)
- 4 - Château et ses abords (parcelles n° 125 à 133, 149 à 157, 159 à 164, 169, 230 à 234, 236 à 238, 294, 301, 302, 304, 305, 309 à 329, 336, 337, 342, 462, 463 (ancien 220), 476, 477 (ancien 235), section A du cadastre (20 novembre 1968)

#### **Serverette**

- 1 - Eglise Saint-Jean (03 août 1932).
- 2 - Croix en pierre, au carrefour de la route nationale et de la route de Saint-Denis (13 juillet 1926)
  
- 4 - Rochers du Vanel, en bordure de la route nationale de Nîmes à Saint-Flour, parcelle n° 507, section B du cadastre (27 avril 1936)

#### **Servières**

- 2 - Château et sol de la parcelle du domaine de La Grange, parcelle n° 292, section C du cadastre (09 mars 1999)

#### **Vébron**

- 2 - Château de Salgas - façades, toitures et jardin, parcelles n° 378 et 1496, section D (29 juillet 1991)

#### **Vialas**

- 4 - Ensemble formé par le hameau des Plos et ses abords immédiats, délimités comme suit :

Limite Ouest : depuis la parcelle n° 1422 de la section F5, en longeant la limite ouest des parcelles n° 1425, 1426, 1432, 1433 de la section F5, depuis la parcelle n° 1433, section F5, le chemin de Vialas à Gourdouze, jusqu'au chemin de Gourdouze à Villefort, au niveau de la parcelle n° 115 de la section A1.



Limite Nord : chemin de Gourdouze aux Bouzèdes depuis le chemin de Gourdouze à Villefort jusqu'à son intersection avec le chemin des Bouzèdes à Génolhac (hameau des Bouzèdes)

Limite Est : le chemin des Bouzèdes à Génolhac, jusqu'au ruisseau de l'Homol ; le ruisseau de l'Homol au niveau de la parcelle n° 509 de la section A2 jusqu'au chemin de Nojaret à Concoules au niveau de la parcelle n° 466 de la section A2 ; le chemin de Nojaret à Concoules longeant les parcelles n° 466, 467, 469, 470, 471 de la section A2.

Limite Sud : le ruisseau de Nojaret, depuis la limite de la parcelle n° 471 de la section A2, jusqu'au chemin de Concoules à Nojaret au niveau de la parcelle n° 6 de la section AC ; le chemin de Concoules à Nojaret jusqu'à son intersection avec le chemin de service ; le chemin de service, depuis cette parcelle n° 6 de la section AC, le long des parcelles n° 4, 22, 20, 25, 28, 32, 35, 39, 40, 41, 42, 52, 59, 54, 55, 56, 57, 58, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 92, 93, 96, 97, 98 en partie, de la section AC et des parcelles n° 1536, 1538, 1539 de la section F5 jusqu'à la rivière Courdouze ; la ligne fictive traversant la rivière Gourdouze, à partir de la Courdouze, la limite est des parcelles n° 1262, 1259, 1258, 1284, 1305, 1286, 1303, 1292, section F5, jusqu'au chemin de Nojaret à Vialas ; le chemin de Nojaret à Vialas jusqu'à la parcelle n° 1422, section F5, point de départ de la délimitation (06 juillet 1973)

### **Vignes (Les)**

- 3 - Gorges du Tarn et de la Jonte cis le Pas du Soucy Parcelles concernées : voir décret du 29 mars 2002
- 4 - Gorges du Tarn – Parcelles non concernées par le classement (31 mars 1942)

### **Villefort**

- 2 - Maison dite gothique rue de l'église (en totalité). Parcelle 218 devenue 132 section AC (12 février 1993).
- 4 - Immeubles, rue Louis-Gagne (façades, élévations, toitures) sis sur les parcelles n° 190, 191, 218 et 225, section B du cadastre) (23 octobre 1942)
- 4 - Lac de Villefort et ses abords (voir commune de Pourcharesses) (31 août 1972)